



Préparer le retour à l'emploi après un long arrêt

CONTEXTE

- Enjeu national au regard du vieillissement de la population, de l'allongement de la période d'activité et de l'accroissement des arrêts de travail maladie, AT/MP, et, de certaines ALD.
- Volonté institutionnelle depuis 2010 de coordonner le dispositif PDP pour favoriser plus d'efficience en autorisant l'accès à des actions de remobilisation durant la période d'arrêt de travail.
- Participation à la gestion du risque en maîtrisant le versement des indemnités journalières par une prise en charge adaptée des personnes pour limiter les arrêts de longue durée.
- 4 services impliqués dans la coordination institutionnelle : service médical, service social, service administratif de la CPAM, service de la prévention des risques professionnels.
- Création d'une cellule régionale PDP et de 6 cellules locales PDP.

Qui sommes nous ?

Le Service Social de la CARSAT Normandie

- Service Social Spécialisé Santé.
- 155 professionnels en Normandie dont 95 Assistants Sociaux et 43 secrétaires.
- Intervention auprès d'assurés du régime général quel que soit l'âge quand ils sont confrontés ou susceptibles de l'être à des problèmes de santé ou d'accès aux soins.
- 5 axes prioritaires :
 - **Santé et Accès aux Soins.**
 - **Santé et sortie d'hospitalisation**
 - **Santé et bien vieillir**
 - **Santé et prévention**
 - **Santé et employabilité**

Quel accompagnement social mené par les assistants sociaux?

- Une méthodologie de travail : en individuel et en collectif
- Une prise en charge globale de l'assuré
- Une relation d'écoute et de soutien
- Un plan d'action négocié, visant au développement du « pouvoir d'agir » de l'assuré
- Une prise en compte des ressources du partenariat
- Une évaluation partagée

Le Service du Contrôle Médical

- Un organisme régional indépendant : un service (= échelon local) auprès de chaque CPAM normande
- 76 Médecins Conseils répartis dans 6 échelons locaux
- Mission : contrôler les prestations servies par les CPAM (justification médicale) dont les arrêts de travail, dans le cadre de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé
- Rôle :
 - détecter, le plus précocement possible, les assurés en risque de désinsertion professionnelle
 - les signaler au Service Social
 - participation aux cellules locales (validation des actions envisagées, compatibilité avec l'arrêt de travail)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- 6 CPAM sur la région Normandie

- Mission :
 - ✓ Maintenir le paiement des indemnités journalières pendant l'action de remobilisation

- Rôle :
 - ✓ Participer aux cellules locales PDP
 - ✓ Contribuer aux actions de détection notamment via les contacts clients (Assurés, Employeurs, Professionnels de Santé), la gestion de dossiers assurés
 - ✓ Etudier les conditions d'ouverture de droit aux indemnités journalières des assurés détectés en amont par les partenaires
 - ✓ Valider les actions de remobilisation prescrites par les partenaires dans le cadre de la PDP
 - ✓ Financer des actions de remobilisation non prises en charge par les OPCO, AGEFIPH...

En quoi consiste de dispositif PDP de l'Assurance Maladie ?

- Une détection précoce des situations à risque de désinsertion professionnelle car l'arrêt de travail est un risque de rupture socio professionnelle.
- Un accompagnement et une orientation des assurés vers des actions ou dispositifs adaptés qui visent le maintien **dans** (entreprise d'origine) ou **en** l'emploi (hors entreprise d'origine).
- Des instances locales et régionale pour valider des actions PDP en direction des assurés et favoriser la coordination des acteurs : cellule départementale PDP et une cellule régionale ,

Le dispositif PDP de l'Assurance Maladie, c'est aussi :

- Des manifestations PDP en région (ex : matinées employeurs, forum cancer et travail, forum pour les salariés en arrêt ...),
- Une collaboration étroite avec des partenaires FONGECIF, AGEFIPH, les Services de santé au travail, CAP EMPLOI.

« **Plus l'arrêt se prolonge, plus le retour en emploi est difficile** »

➤ L'anticipation

- Rencontre des assurés après 60 jours d'arrêt :

Exemple: invitation à une réunion d'informations [sur les droits & devoirs pendant un arrêt de travail, mais aussi les démarches relatives à la reprise du travail] (32 948 signalements CPAM en 2018).

- Signalements systématiques des médecins conseil (2 211 assurés signalés en 2018).
- Signalements des agents de la CPAM et des partenaires.

➤ **Mettre à profit le temps disponible en arrêt de travail :**

- Proposer un accompagnement social pendant l'arrêt.
- Travail sur le projet professionnel adapté à l'état de santé.
- Mobilisation d'outils spécifiques: essais encadrés, bilans, période d'immersion avec accompagnement.....

➤ Favoriser la cohérence des parcours de maintien dans l'emploi :

- Partenariat interne (CPAM/ Service Médical, Service Prévention CARSAT)
- Partenariat externe (Médecins du Travail, CAP EMPLOI, MDPH, Employeurs....)

Les actions dites de remobilisation, pourquoi?

Elles viennent en appui de l'accompagnement social pour les situations les plus fragilisées.
Elles doivent permettre :

- De prévenir ou de limiter le risque de désinsertion professionnelle des assurés qui ne peuvent pas reprendre leur poste de travail.
- D'aider les personnes qui n'ont pu conserver leur emploi du fait de la maladie, d'une invalidité, d'un AT/MP à retrouver des conditions nécessaires à un retour à l'emploi.

Comment ?

En accompagnant la personne dans un projet professionnel en adéquation avec les conséquences de son problème de santé .

- Les conditions pour valider un dossier PDP pendant un arrêt de travail :
 - Risque d'inaptitude (avis du médecin du travail)
 - Un engagement du médecin traitant
 - Un avis favorable du médecin conseil en lien avec la durée prévisible de l'arrêt de travail
 - Une ouverture de droits administratifs CPAM
 - Validation de la cellule PDP

QUELQUES CHIFFRES 2018 ...

- Au total, en 2018, les assistants sociaux de la CARSAT de Normandie ont rencontré (en individuel et en collectif) **10 289** assurés pour lesquels une démarche ou un accompagnement social en lien avec la PDP s'est engagé.

- 1 984 situations étudiées en cellules locales PDP dont 1 559 actions de remobilisation validées dont 715 bilans de compétence, 284 BCA , 149 PSOP, 133 formations, 70 PRESIJ, 75 essais encadrés , 27 CRPE,

Impact des actions de remobilisation sur une cohorte de 809 personnes ayant eu un bilan à 6 mois après l'action.

Public concerné :

- Faible qualification (employé, ouvrier majoritairement),
- Difficulté probable à la reprise posée pendant l'arrêt par le médecin du travail,
- Majorité de personnes âgées de 40 ans et +.

- 24,4 % sont dans un retour dans l'emploi, majoritairement au sein de leur entreprise avec aménagement de poste, au sein d'une autre entreprise ou création d'entreprise
- 28,9 % sont en recherche d'emploi et des relais vers CAP EMPLOI sont activés,
- 17,2 % sont en formation : reconversion adaptée à la problématique santé,
- 6,1 % ont mis fin à l'intervention PDP du fait d'une aggravation de l'état de santé ou à leur propre initiative,
- 6,3% n'ont pas donné de nouvelles.

Ce sont près de 81,4% des assurés à 6 mois qui sont dans une démarche de retour à l'emploi soit par une reprise d'emploi, soit par une entrée en formation, soit par la définition d'un nouveau projet professionnel en arrêt ou en tant que demandeur d'emploi.

A 6 mois après l'action, 78% des assurés ne sont plus en arrêt de travail .

Avez-vous des questions ?

Merci pour votre attention